

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o 5045/24

Objet :

ANNEXE

Expédié le

Bruxelles, le

3 juillet 1906

à M^{rs} Prach

Thiviers

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas dans les intentions de la Commission Directrice d'acquérir pour les collections de l'État

le tableau que vous avez bien voulu offrir de céder à ces fins par votre

lettre du 22 juin
écrite

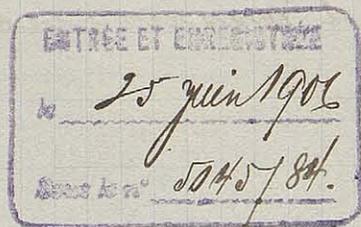
Veillez agréer, M^{rs} Prach, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Terviers, le 22. Juin 1906.

4
M.



Monsieur le Directeur
du Musée Royal

Bruxelles

Je possède une "Madeleine pénitente"
de van Dyck, qui, d'après le dire des uns, doit
être un Original, d'après le dire des autres, une
très bonne copie, et comme telle on m'a déjà
offert une assez forte somme.

Les personnes compétentes des musées
de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, que j'ai
consultées à ce sujet, m'ont conseillé de
m'adresser directement au Musée Royal
à Bruxelles, parceque ils ne sont pas d'accord
sur l'authenticité de cette toile.

Si ce "van Dyck" devait vous intéresser,
je le mets à la disposition de vos experts,
qui pourront l'examiner et l'étudier en
mon domicile sis à Ursinval-Terviers, 100
Rue de Terviers.

Dans l'attente de vos nouvelles je
vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération distinguée.

Fr. Brach